

La cohérence territoriale en bonne marche

En cours d'élaboration, le « Scot », document d'urbanisme fondamental pour l'avenir, a franchi une première étape, celle du diagnostic. Tour d'horizon...

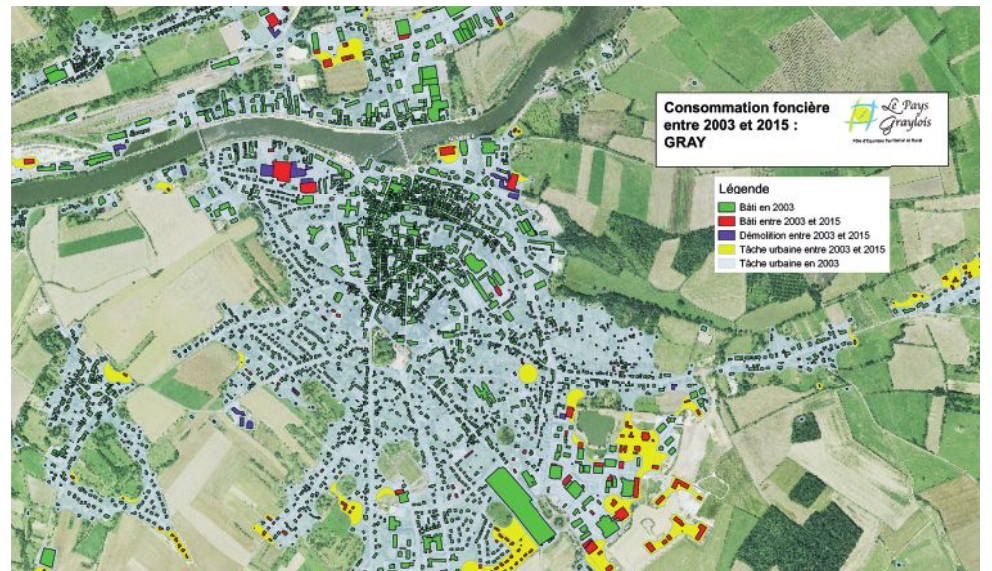
Il est loin, le temps où l'on pouvait construire à tout bout de champ... Programmation territoriale rime désormais avec Scot, ce fameux « Schéma de cohérence territoriale » porté par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Graylois. Mais le chemin est long pour constituer ce document d'urbanisme, qui conditionnera tous les aménagements à venir des 115 communes de son périmètre, à savoir celles des communautés de communes (CC) Val de Gray, Quatre-Rivières et Monts-de-Gy.

Travail collectif autour de la locomotive grayloise

Et ce, pour les 15 à 20 années qui viennent ! C'est bien la vocation de cette démarche. Né le 1er janvier 2016, le Scot a pris son envol en avril, avec le recrutement de Stéphanie Deschamps, chargée de cette ambitieuse mission. Les premiers mois ont notamment été consacrés à la récupération de données qui ont été scrutées au cours de 16 ateliers thématiques. Ateliers coanimés par l'Agence d'urbanisme Besançon (Audab), chargée de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Un état des lieux indispensable, qui a

permis de dégager les atouts et faiblesses du territoire dans un diagnostic présenté dernièrement lors d'ateliers territoriaux dans les trois communautés. Constat ? Côté démographie, avec 36 800 habitants en 2013, le territoire a gagné 423 habitants entre 1999 et 2013, mais la croissance a amorcé un ralentissement en 2006 (-0,7 % pour le territoire et -4,5 % pour le Val de Gray). Vieillesse de la population et hausse du nombre de ménages devraient donc guider les élus vers une réflexion sur des équipements adaptés en termes de service à la population. Mais il faudra pour cela également se pencher sur le manque de médecins. Prenons Gray, par exemple. Il faut compter sans cabinet de radiologie, ni ophtalmologiste... Quant aux urgences, elles pourraient être en sommeil la nuit.

Les grandes lignes du diagnostic ont été présentées aux élus communautaires par l'équipe du PETR, avec Frédéric Henning (président), Laurence Baron (directrice) et Stéphanie Deschamps (chargée de mission Scot).



La consommation foncière de Gray entre 2003 et 2013 en image.

Question habitat, 1 300 logements ont été construits en 10 ans, mais depuis 2009, on en compte moins. Le parc de logements reste ancien et grand, avec cinq pièces et plus. Environ 10 % sont vacants, ce qui laisse présager un besoin urgent de se pencher sur cette problématique. D'autres données sont parlantes s'agissant de l'emploi, par exemple. On en compte 13 000, un nombre en baisse depuis 1999. Mais contrairement aux idées reçues, 73 % des flux domicile travail se font à l'intérieur du pays graylois. Au sujet du foncier disponible, il est de 66 hectares

à ce jour, auxquels s'ajoutent 85 hectares de réserve foncière. De quoi, donc, accueillir de nouvelles activités. Aux élus, à présent, l'obligation de bien répartir cette réserve, et c'est ce que l'Agence régionale pour le développement a décrit au travers d'une étude. En attendant, ce sont les Monts-de-Gy qui ont consommé le plus de terre avec notamment l'ouverture de lotissements proposant de grosses parcelles constructibles. La mobilité est également un sujet phare avec, entre autres, cette interrogation sur le maintien ou non de la ligne Gray-Dijon, un dossier ca-

pital. Sur la CC4R, on évoque plutôt la possibilité du fret. On l'aura compris, les enjeux sont multiples, et rendent la rédaction du Scot d'autant plus complexe... Mais quoi qu'il en soit, de l'avis du président du Pays Graylois, Frédéric Henning, « Gray reste la locomotive et tous les territoires doivent travailler ensemble pour que cette locomotive puisse avancer ». Rendez-vous le jeudi 19 octobre pour la première réunion publique du Scot. Rappelons qu'il sera arrêté avant les prochaines élections municipales. En 2020...



La Presse de Gray est habilitée à publier les annonces légales de tout le département
Tél. 03 84 65 67 67
Fax 03 84 65 67 66

VELESMES-ECHEVANNE
Vendredi 14 juillet
VIDE-GRENIERS
de 8h à 18h - Place de l'Eglise
2€ le ml - Buffet et buvette
06.07.98.60.12 / 06.30.40.50.81

ARGILLIÈRES
VIDE-GRENIERS de l'ACCA
Dimanche 30 juillet
Entrée et emplacement gratuits
Buvette - Restauration
06.82.18.81.75 / 06.42.45.30.57

FRANCOURT - 06 08 55 61 75
Guinguette de l'Égayoir
THÉ DANSANT
Dimanche 16 juillet
avec Bruno en Duo

Le sport comme remède

L'activité physique rime avec la santé. Un constat évident détaillé vendredi, lors d'une conférence qui a mis en exergue un plan régional de santé à l'échelle du bassin graylois.



Représentants des clubs sportifs, élus et techniciens étaient invités.

L'inactivité physique est la première cause de mortalité évitable dans le monde avec 5,3 millions de décès par an, soit moins que le tabac qui tue 5,1 millions d'humains par an... Un constat édifiant que le docteur Jean-Luc Grillon, médecin conseiller jeunesse et sport à Dijon a rappelé pour marquer les esprits. Les chiffres parlent encore d'eux-mêmes : la réduction de l'incidence du diabète de 50 % par l'activité physique chez le patient intolérant au glucose ou encore une baisse de 25 % du risque de cancer du sein chez la femme active par rapport aux femmes les moins actives... Bref, on l'aura compris, le sport santé a un rôle vital à

jouer. Son cadre ? Le Plan régional sport santé bien-être en train d'être mis en œuvre sur le bassin graylois. Dispositif que Jérémie Garric, conseiller d'animation sportive à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), est venu présenter vendredi soir en salle de conseil de la communauté de communes Val de Gray. Face à lui, un public malheureusement trop clairsemé de responsables de clubs sportifs locaux, un représentant des mé-

decins et une poignée d'élus du Pays Graylois. L'idée était ici de sensibiliser, en incitant chaque club à mettre en place un créneau pour le sport-santé. « Une pratique de 30 minutes, cinq fois par semaine », a recommandé Jérémie Garric. Et d'encourager, illustrant ses propos par la photo d'un bébé prêt à porter des haltères, « Le sport santé est à l'état d'embryon, alors un peu d'ambition ! ». Le spécialiste a détaillé les deux niveaux, à savoir le sport bien-être qui exclut la compétition, et le sport sur or-



Thomas Clément, directeur de la DDCSPP, Jean-Luc Grillon, médecin-conseil jeunesse et sport.

donnance qui découle de la loi santé 2016. Ainsi, les médecins peuvent prescrire en cas d'affection longue durée comme le diabète. Une hygiène de vie à laquelle adhère totalement Gilles Charton, médecin du sport graylois incontournable sur le secteur, qui guide ses patients vers ce « remède ». « Le sport est un enjeu de santé publique et de modèle économique, soit on arrive à le structurer à partir d'un réseau fédéral, soit on n'y arrive pas et d'autres vont prendre la place », a résumé François Fourreau, nouveau président du comité départemental olympique et sportif. Pour sa part, le directeur de l'Agence régionale de santé (ARS), rejoint dans ses

propos par le président du Pays Graylois, Frédéric Henning, a apprécié que les premières actions de ce dispositif sport santé soient faites sur le Pays Graylois. Pour coller justement à la Charte nationale nutrition santé signée en 2015 avec la municipalité de Gray, et au nouveau Contrat local de santé. « On y croit, c'est une belle opportunité de rendre notre société encore plus inclusive, plus solidaire », a-t-il souligné. En attendant, au moins deux autres réunions, fin septembre, devraient réunir dans un premier temps les sportifs du bassin, et dans un second temps le corps médical. Gageons qu'ils trouveront un terrain d'entente !

SOPHIE OUVINE (CLP)

Un créneau sport-santé pour les clubs locaux ?